



*Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne. Les contenus de ce document engagent uniquement la responsabilité de ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne.*

### **Document final – Atelier jeunesse**

Amman (Jordanie) – 22 septembre 2018

L'atelier « jeunesse », organisé dans le cadre du projet MAJALAT le 22 septembre 2018 à Amman (Jordanie) a réuni 20 jeunes (moins de 35 ans) issus de 8 pays méditerranéens (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Palestine, Liban, Jordanie, France<sup>1</sup>). Cette journée a permis d'échanger autour de la stratégie globale de l'Union européenne en direction de la jeunesse de son voisinage sud et, sur la base des recommandations formulées dans le cadre des forums précédents, de préciser les enjeux que les participants considèrent devoir être au cœur des politiques européennes de demain.

#### **LE CADRE POLITIQUE : L'UNION EUROPEENNE ET LA JEUNESSE DU VOISINAGE SUD**

L'Union européenne (UE) a commencé à porter une attention particulière aux jeunes de la région euro-méditerranéenne au milieu des années 1990, et a inscrit la dimension jeunesse dans son agenda politique, compte-tenu du poids démographique croissant des jeunes et du rôle important qu'ils jouent dans le développement économique, social, culturel, et dans le changement politique de leurs territoires respectifs.

La Déclaration de Barcelone (1995) a consacré l'importance de la jeunesse et a posé les bases de différents cadres de coopération cherchant à promouvoir la mobilité, l'employabilité des jeunes ainsi que le développement des associations de jeunesse. Aujourd'hui, les jeunes apparaissent comme un enjeu majeur dans la plupart des documents stratégiques qui précisent les orientations des politiques européennes en direction de ses pays partenaires (la Politique européenne de voisinage de 2011, le réexamen de la politique européenne de voisinage, Stratégie globale de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité, Rapport sur la mise en place de la Politique européenne de voisinage, Consensus européen pour le développement...).

Toutefois, si la jeunesse est considérée comme un acteur incontournable en matière de développement socio-économique et de stabilisation dans la région, celle-ci ne fait pas l'objet d'une réelle stratégie politique en soi. L'Union européenne a cependant développé une stratégie en direction de la jeunesse en Europe (Communication « *Mobiliser, connecter et autonomiser les jeunes : une nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur de la*

---

<sup>1</sup> Nous regrettons les refus de visas qui ont provoqué l'absence de participants venant de Syrie et de Libye

jeunesse », « Council conclusions on the role of young people in building a secure, cohesive and harmonious society in Europe »).

Durant la première moitié des années 2000, l'UE a commencé à mettre en place et/ou soutenir financièrement plusieurs programmes de coopération ciblant uniquement des jeunes. Les axes transversaux que l'on retrouve de manière récurrente dans ces programmes sont les suivants : la formation professionnelle, l'emploi, la culture, la mobilité, la lutte contre la violence. Il s'agit notamment du programme EuroMed Jeunesse, le partenariat Jeunesse entre l'UE et le Conseil de l'Europe, les initiatives jeunesse de la Fondation Anna Lindh et le programme NET-MED Youth. D'autres programmes sur la mobilité, l'emploi et la formation ainsi que la lutte contre les violences ciblant un public plus large (non exclusivement jeune) ont pu être mis en place et continuent aujourd'hui d'exister : la Gouvernance des projets de l'UE pour l'employabilité en Méditerranée (GEMM), le programme Dialogue Fellows mis en place par la Facilité Société Civile, MedCulture.

### **Premier constat : une absence de stratégie globale ambitieuse en direction des jeunes**

Si l'importance du rôle des jeunes, et des problématiques auxquelles ils font face, est identifiée comme prioritaire dans nombre de documents stratégiques de l'UE, il n'existe pas à ce jour de politique globale spécifiquement dirigée vers la jeunesse. Les politiques européennes promeuvent une approche stabilité-durabilité-développement économique, dont la jeunesse est une composante vitale. Pourtant, les politiques en direction des jeunes du voisinage restent vagues et l'approche opérationnelle fragmentée. Ainsi les moyens mis en œuvre pour traiter les problèmes ne sont pas à la mesure de l'enjeu. Par ailleurs, les jeunes sont très peu partie prenante des réflexions autour de la définition des orientations stratégiques qui les concernent, quand elles existent, mais sont également faiblement impliqués dans les concertations autour des cadres politiques globaux, qui les concernent également à part entière.

### **Deuxième constat : une approche « orientée programme » qui ne permet pas une réelle inclusivité**

Les programmes ciblant des jeunes du voisinage Sud peuvent être une opportunité pour développer de nouvelles compétences et créer des réseaux, formels et informels, entre jeunes et/ou institutions.

Toutefois il semblerait que ces programmes ciblent une infime partie des jeunes et notamment les catégories ayant plus de chances d'avoir accès à certaines opportunités. Il s'agit généralement de jeunes urbains de milieux économiques et sociaux favorisés et ayant un niveau d'études élevé. Ces programmes peinent donc à inclure *tous les jeunes* qui seraient susceptibles d'être impactés par les politiques globales de l'UE. Ces programmes sont également très coûteux. Etant donnée la difficulté de l'accès au fonds pour les organisations de jeunesse, la redistribution des fonds alloués à ces programme doit être envisagée afin qu'elles puissent conduire des activités et subsister indépendamment de l'existence des programmes. De plus ces derniers, conçus selon les priorités de l'UE, ne prennent en compte ni la diversité/représentativité des OSC actives dans la région, ni le contexte des pays et les attentes réelles des jeunes.

Si ces programmes ont leur utilité, ils ne peuvent néanmoins remplacer de véritables politiques de fond en faveur des jeunes de la zone.

### Troisième constat : le modèle proposé par ces programmes semble inadapté au regard des spécificités des jeunes et des modes d'action des organisations jeunesse du voisinage Sud

Les jeunes tendent à abandonner les mécanismes/structures classiques d'engagement civil et politique mais ils n'ont pas manqué d'investir de nouvelles formes d'activisme et d'expression. Ce rejet des formes classiques d'engagement est dû au contexte actuel dans lequel les jeunes évoluent : l'importance croissante de l'art et de la culture comme moyen de revendication, l'organisation d'activités promouvant la mobilité des jeunes, les technologies modernes qui permettent la création de nouveaux outils de militantisme etc. Les jeunes doivent être en mesure d'être représentés, en prenant en considération leurs propres modalités d'engagement, et participer de manière effective aux débats. Leur présence ne doit pas être symbolique. Cette participation passe par la création de réels espaces de dialogue entre les jeunes mais également par l'inclusion de la dimension jeunesse et des jeunes dans tous les débats, le soutien financier à leurs actions, et le renforcement des capacités des jeunes en termes de plaidoyer notamment.

### Recommandations générales

L'UE devrait :

1. Evaluer l'impact des politiques européennes actuelles en direction du voisinage sud (accords d'associations, programmes, ...) sur les jeunes
2. Impliquer les jeunes, dans leur diversité, dans la construction d'une réelle stratégie de l'UE dans leur direction
3. Intégrer les mouvements sociaux (majoritairement composés de jeunes), les collectifs informels, dans les dialogues entre la société civile et les institutions et développer des outils de soutien aux nouvelles formes de mobilisation
4. Encourager la mise en place de moyens alternatifs de financement pour les des OSC
5. Soutenir le renforcement des capacités de plaidoyer des jeunes et des organisations de jeunesse

### EMPLOI ET FORMATION

Les jeunes sont une ressource clé pour le présent et représentent plus de 65% de la population du voisinage Sud mais constituent la catégorie de la population la plus touchée par le chômage. Les problèmes économiques et sociaux auxquels les jeunes sont confrontés doivent être placés au cœur des politiques de l'UE en direction du voisinage Sud. La réponse de l'UE à la situation de l'emploi se présente essentiellement sous la forme d'une **aide bilatérale**, négociée entre l'UE et chaque Etat du voisinage sud, à laquelle s'ajoutent deux programmes spécifiques portés par la **DG Education et culture (EAC) : Erasmus +** (soutien à la réforme des universités et la mobilité des étudiants et des professeurs) ; **Education non formelle** (soutien aux jeunes à travers des échanges de courte durée et des activités de volontariat). Ces programmes ne s'attaquent toutefois pas aux causes profondes des problèmes.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Cf « Synthèse et recommandations principales du Forum civil de Bruxelles, 10-12 juillet 2017 », p28.

Les premiers défis à relever sont ceux de la **création d'emploi dans le secteur formel et de la promotion du travail décent et de la protection sociale**. Les politiques de l'UE peuvent participer à impacter négativement les jeunes diplômés (flexibilisation du marché du travail) et peinent à influencer sur la qualité du travail. Ces défis sont exacerbés par le fossé existant entre les lois du travail et celles régissant le secteur privé, et la méconnaissance par les travailleurs de leurs droits (éducation que les syndicats pourraient prendre en charge). Les jeunes sont particulièrement discriminés sur le marché du travail. Certaines catégories de jeunes sont doublement touchées (femmes, personnes en situation de handicap, ruraux). Ceci explique en grande partie la prévalence de l'emploi dans l'économie informelle chez les jeunes, ce qui a de lourdes conséquences en termes de droits sociaux (beaucoup n'ont pas de contrat de travail, ne cotisent pas à la sécurité sociale, ...). Les jeunes sont ainsi particulièrement vulnérables à des pratiques injustes, parfois inacceptables sur le marché du travail.

Les **opportunités de travail dans les secteurs d'activités pour lesquels les jeunes du voisinage Sud possèdent des compétences** doivent être promues. Les politiques de l'UE en matière de commerce et d'investissement dans les pays du voisinage Sud ont un impact direct sur le marché du travail, en particulier dans le cadre des accords de libre-échange complets et approfondis (ALECA) et les accords bilatéraux conclus avec les pays de la région. Ces politiques ne prennent pas en compte le fait qu'elles se construisent sur l'appui à des secteurs qui n'ont pas de plus-value pour développer l'économie du pays d'une manière équitable, ne favorisent pas l'emploi des jeunes, notamment diplômés. Par ailleurs, les jeunes sont assez peu investis dans la création d'entreprises, qui pourraient leur permettre de développer leur propre emploi. Le faible entrepreneuriat des jeunes est en partie due à un environnement général défavorable (la bureaucratie rend souvent difficile la création d'entreprises), au manque de services publics accompagnant les jeunes entrepreneurs, au manque de confiance en soi et de compétences des jeunes en la matière

Enfin, la transition du monde de l'école à celui du travail est difficile pour les jeunes. Bien que les systèmes éducatifs soient relativement bien développés dans la région, on constate souvent une inadéquation entre les compétences de base requises sur le marché du travail et la qualification des jeunes diplômés. L'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) sont peu développés sur certains territoires, parfois mal adaptés au besoin, et souvent déconsidérés par les jeunes. Enfin, **les compétences et les savoirs faire qui peuvent être acquis dans le cadre du travail bénévole et associatif** sont également peu valorisés.

## Recommandations

L'UE devrait :

1. Mettre l'accent sur des politiques commerciales et d'investissement qui permettent de créer des opportunités de travail dans les secteurs secondaires et tertiaires et adaptées à différentes formations que les jeunes peuvent avoir dans le voisinage Sud
2. Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes en participant à la création d'un environnement favorable (financements, formation, ...)

3. Améliorer et développer l'accès et l'offre en matière de formation technique et professionnelle
4. Appuyer le développement de nouvelles approches / programmes afin de permettre, au sein des systèmes éducatifs traditionnels, l'acquisition de compétences professionnelles
5. Soutenir l'inclusion des groupes vulnérables (les femmes, personnes en situation de handicap, réfugiés) dans le marché de travail des pays du sud de la Méditerranée, à travers des mécanismes adaptés tirés des expériences des pays de l'UE en coopération avec les gouvernements de la rive Sud

Tout en proposant des solutions régionales pour la croissance, intensifier les travaux et la collaboration locale en matière d'emploi, prendre en considération la nature spécifique de la situation dans chaque pays partenaire et, dès lors, répondre à la nécessité de s'adapter aux situations locales.

### *MIGRATION ET MOBILITE*

Les politiques de l'UE en matière de migration et de mobilité en direction des jeunes se concentrent sur certaines catégories de personnes (étudiants, travailleurs, chercheurs). Elles soutiennent des formes de mobilité qui répondent aux besoins de l'UE ou ciblent des catégories de jeunes qui ont déjà un accès relativement privilégié à la mobilité. Malgré l'intérêt des programmes existants visant à faciliter les échanges nord-sud, comme les programmes de Service Volontaire Européen, Erasmus+ etc., la grande majorité des jeunes du voisinage rencontre des barrières administratives insurmontables et se retrouve de fait assignée à résidence.

Les jeunes de la rive Sud connaissent une inégalité face à la mobilité qui se cristallise particulièrement sur la question des visas, avec une forte inégalité nord/sud certes, mais également sud/sud. Certaines catégories de la population subissent des discriminations liées aux critères sociaux et la provenance géographique. En première ligne les jeunes de nationalité libyenne, syrienne et palestinienne qui peinent bien souvent à se déplacer. Les politiques sécuritaires imposent aux candidats à la mobilité de prouver leur solvabilité et la stabilité de leur situation (argent placé sur un compte, contrat de travail, statut d'étudiant, famille...) lors de leur dépôt de demande de visa, afin de démontrer leur intention de rentrer dans leur pays d'origine à l'issue de leur séjour.

Si la mobilité est un droit, elle est aussi un levier d'émancipation personnel important. L'inégalité face à la mobilité a un impact grave sur la confiance des jeunes en la capacité des institutions à construire des sociétés justes, et encourage nombre d'entre eux à emprunter des routes migratoires irrégulières au péril de leur vie. Des milliers de jeunes sont ainsi morts ces dernières années, au cours de leur parcours migratoire.

### **Recommandations**

L'UE devrait :

1. Promouvoir le droit à la mobilité équitable des personnes et le déplacement dans l'espace euro-méditerranéen en assouplissant les procédures d'obtention des visas pour tous les jeunes et en abolissant les visas de court séjour

2. Développer une politique migratoire et des programmes plus inclusifs en prenant en compte des disparités sociales et provenance géographique
3. Rompre avec la politique d'immigration sélective pour éviter la fuite des cerveaux

#### *SECURITE ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE*

Pour les participants à l'atelier « jeunesse » d'Amman, les politiques de l'UE en matière de lutte contre la violence (réforme du secteur de la sécurité, de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et de prévention des conflits) sont discutables. Elles visent principalement les jeunes et ne tiennent pas compte des différentes formes de violence auxquelles ils sont soumis. **Le parallèle « jeunesse-violences » et tout discours véhiculant l'idée selon laquelle les jeunes sont violents est absolument à rejeter.** Cette stigmatisation s'accroît d'autant plus à travers « l'infantilisation de la jeunesse » dont le rôle de vecteur de changement, de construction de la paix et en faveur de la promotion de culture des droits de l'Homme en leur universalité, de dialogue et de citoyenneté et de respect de l'autre est sous-estimé. Les tentatives de délégitimer la résistance et les luttes pacifiques par la réduction des intérêts des jeunes aux sports uniquement en vue de les dépolitiser et de les écarter de la sphère politique est une violence structurelle qui ne fait qu'approfondir le problème.

**L'approche du phénomène de radicalisation dans les politiques européennes est dangereuse.** La radicalisation transparaît comme étant un phénomène touchant uniquement les jeunes d'une part et d'autre part les politiques ne tiennent pas compte de la complexité des causes profondes du recours à la violence (par exemple : absence d'Etat de droit ; absence d'espaces publics suffisants dédiés à l'expression de la jeunesse ; difficultés d'accès aux postes de prises de décision et de pouvoir ; absence de stratégies et de politiques visant la capacitation réelle et effective des jeunes, loin de la propagande électorale ; politiques économiques génératrices de taux de chômage importants ; banalisation du discours haineux et normalisation des violences).

La perception des violences peut différer selon le vécu des personnes, le contexte local et les spécificités des sociétés. Les violences peuvent être conduites à l'encontre des peuples, des citoyens, des minorités, des activistes, des défenseurs des droits humains, etc. Chacun est appelé à différencier les violences et le droit à l'auto-détermination, l'auto-défense et la résistance pour l'indépendance. Ceci étant, on ne peut pas qualifier de violence la résistance des jeunes palestiniens désarmés, luttant pacifiquement pour la libération de leur nation occupée. L'industrie des armes engendre l'expansion des guerres, les bavures, les violations des droits humains et la destruction de l'environnement. L'instrumentalisation des crises migratoires par les pays de la rive Nord pour restreindre le droit à la libre circulation est à éviter. **Ce sont les circonstances politiques, sociales et culturelles qui définissent chaque type de violence qui peut être physique, morale et même symbolique/indirecte.**

## Recommandations

L'UE devrait :

1. Promouvoir ses valeurs et principes fondateurs dans les politiques mises en place et mettre en œuvre des mécanismes de suivi et d'évaluation par la société civile, des politiques liées à la sécurité et la lutte contre les violences
2. Impliquer les jeunes du voisinage Sud lors de la conception des stratégies UE-Jeunes et UE-Voisinage Sud en matière de sécurité et de lutte contre la violence
3. Appuyer les nouvelles formes d'expression des jeunes ainsi que leurs projets œuvrant pour la promotion de la paix et la prévention de l'extrémisme violent

### *SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE<sup>3</sup>*

La **SSR est définie comme étant le bien-être physique, mental et social**. Elle ne se limite pas au bon fonctionnement des organes génitaux et reproducteurs, mais implique aussi une sexualité libre, consentie basée sur une bonne information. Elle s'articule à deux niveaux : la santé de la reproduction (choix d'avoir ou non des enfants, méthodes contraceptives, planification familiale) ; la réduction des risques (prévention, dépistage, IST, VIH).

La SSR est une problématique qui vise particulièrement les jeunes et qui semble très peu ou pas traitée entre l'UE et les OSC du voisinage Sud. L'âge moyen du mariage dans les pays du voisinage tend à reculer et la situation économique étant défavorable aux jeunes, les relations sexuelles non sécurisées et les pratiques sexuelles à risques se développent. La sensibilisation est peu développée dans les écoles et les universités. Les réalités concernant la SSR sont souvent niées, car considérées comme se posant uniquement pour les couples mariés.

Dans de nombreux pays du voisinage Sud, les préservatifs sont considérés par les pouvoirs publics comme un moyen de contraception (distribués dans les centres de santé, par les sages-femmes) et non comme un moyen de prévention des maladies.

L'absence de politiques publiques globales autour de la SSR a de lourdes conséquences pour les jeunes :

- Au niveau individuel : un nombre de grossesses non désirées et donc d'avortements non médicalisés avec chiffres non disponibles sur les conséquences (décès, complications, etc.), traitement à vie pour pathologie non dépistée à temps, MST contractées en dehors du cadre du mariage...
- Au niveau social : éclatement de la cellule familiale, enfants abandonnés, isolement des personnes portant le VIH, transmission à grande échelle, coûts pour la santé publique

---

<sup>3</sup> Cette thématique a été choisie librement par les participants à l'atelier comme étant importante pour l'ensemble des jeunes.

## **Recommandations**

L'UE devrait :

1. Inscrire la question de la SSR dans ses priorités de travail, et proposer un appui financier, pour soutenir la société civile déjà engagée, et inciter de nouvelles organisations à s'emparer de cette problématique
2. Mettre cette question sur la table lorsqu'elle négocie des accords bilatéraux avec les pays du Voisinage Sud, en insistant particulièrement sur l'enjeu que représente cette question pour les jeunes générations